

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 MAI 2024

Date de convocation : 21 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-050 à 24-052 incluse	25	04	08	29
Pour la délibération n°24-053	24	03	09	27
Pour la délibération n°24-054 à 24-063 incluse	25	04	08	29
Pour la délibération n°24-064	23	04	10	27
Pour la délibération n°24-065 à 24-066 incluse	25	04	08	29
Pour la délibération 24-067	24	04	09	28
Pour la délibération n°24-068 à 24-071 incluse	25	04	08	29

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mmes LANGEARD, OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LÉMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, MM. NIEL, TOKDEMIR, RIVET, Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Louis BAUCHARD ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire
- Mme Élodie DUCASTEL ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENTS : MM. SAVY, ORTÉGA, Mmes SEGHIR, LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-057 Convention de partenariat entre le Photo-club de Louviers et l'École de musique et de théâtre Maurice Duruflé

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

AFFICHÉ LE

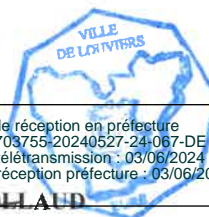
03 JUIN 2024

03 JUIN 2024

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240527-24-067-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024




N° 24-057

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE
PHOTOCLUB DE LOUVIERS ET L'ÉCOLE DE MUSIQUE
ET DE THÉÂTRE MAURICE-DURUFLÉ**

RAPPORT

Mme Sylvie LANGEARD indique que le Photoclub de Louviers et l'école de Musique et de Théâtre Maurice-Duruflé souhaitent engager un partenariat permettant de valoriser les activités de chacun.

Pour cela, l'école de Musique et de Théâtre propose au Photoclub de suivre l'activité de l'établissement et de disposer du hall d'accueil afin d'exposer dans d'excellentes conditions matérielles les travaux réalisés en lien avec les pratiques, les usages et les activités enseignées.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la proposition de mise en place de cette convention fixant donc les obligations et objectifs pour chacune des parties.

Pour la mise en œuvre de ce partenariat, il n'est pas prévu de contrepartie financière

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant le projet de convention joint en annexe à la présente délibération.

Considérant la volonté de la Municipalité de développer l'attractivité du territoire communal au profit des Lovériens,

APPROUVE le projet de convention joint en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat contractualisant les obligations des deux parties et tout autre document y afférent.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

027-212703755-20240527-24-067-DE
Date de télétransmission : 03/06/2024
Date de réception préfecture : 03/06/2024

